

**ARRETE N°2025-154 DU 06 OCTOBRE 2025 PORTANT  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNÉE  
2025 – CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES  
TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT  
TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le Décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

**Vu** la délibération n°2007-56 en date du 2 Juillet 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

**Vu** l'arrêté n°2021-181 en date du 2 Décembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade Proposé	Niveau	Date d'effet
Monsieur GAIDET Bruno	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  <b>Par ancienneté</b>	1	01/10/2025
Monsieur HEYNDERICKX Olivier	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  <b>Par ancienneté</b>	2	01/10/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Séez, le 06 Octobre 2025

**Yannick AMET**  
**Président**



**ARRETE N°2025-153 DU 06 OCTOBRE 2025  
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE  
GRADE – ANNÉE 2025 – CADRE D'EMPLOIS DES  
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION POUR  
L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL  
D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le Décret n°2006-1693 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes territoriales d'animation,

**Vu** la délibération n°2007-56 en date du 2 Juillet 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

**Vu** l'arrêté n°2021-181 en date du 2 Décembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade Proposé	Niveau	Date d'effet
Madame ERIAT Stéphanie	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe  <b>Par ancienneté</b>	1	01/10/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Séez, le 06 Octobre 2025

**Yannick AMET**  
**Président**



**ARRETE N°2025-083 DU 19 MAI 2025 PORTANT  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE –  
ANNÉE 2025 – CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS  
TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'ATTACHÉ HORS CLASSE**

**Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le Décret n°87-1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

**Vu** la délibération n°2007-56 en date du 2 Juillet 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

**Vu** l'arrêté n°2021-181 en date du 2 Décembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Hors Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade Proposé	Niveau	Date d'effet
Monsieur ESTIEU Philippe	Attaché Principal	Attaché Hors Classe  <b>Par ancienneté</b>	1	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Séez, le 19 Mai 2025

**Yannick AMET**  
**Président**

